



Liberté Égalité

Enseignement supérieur, Recherche, Innovation

N° 20 Septembre 2021

Les boursiers sur critères sociaux en 2020-2021

Durant l'année universitaire 2020-2021, marquée par la crise sanitaire, 750 000 étudiants ont perçu une bourse sur critères sociaux (BCS) du M.E.S.R.I., soit une hausse de plus de 4 % en 1 an. Cette hausse atteint 7 % pour les étudiants ayant les plus faibles ressources. La proportion de boursiers au sein des formations ouvrant droit aux bourses dépasse 38 %, taux en hausse annuelle de 1,6 point après 4 années de baisse. De nouvelles aides à destination des boursiers ont été créées au cours de l'année pour faire face au prolongement de la crise. Entre septembre 2020 et juin 2021, plus de 315 000 étudiants boursiers ont bénéficié de l'une d'elles : le ticket repas à 1 euro. Cette aide a été pérennisée comme un droit connexe aux BCS en juillet 2021.

En 2020-2021, 750 000 étudiants boursiers

Durant l'année universitaire 2020-2021, 750 000 étudiants ont perçu une bourse sur critères sociaux (BCS) du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation¹ (M.E.S.R.I.). Ces bourses ne peuvent être attribuées qu'aux étudiants inscrits dans une formation habilitée par le ministère en charge de l'enseignement supérieur à recevoir des boursiers, avec des conditions sur l'âge, le régime d'inscription, la nationalité et le diplôme.

Elles sont accordées en fonction des ressources et des charges de la famille appréciées selon un barème national qui détermine le montant annuel de la bourse. L'échelon 7, échelon pour les ressources les plus faibles, correspond à une bourse de $5\,679\,$ € annuels et concerne $7,5\,$ % des boursiers. Près d'un tiers des boursiers ont une bourse supérieure à $4\,610\,$ €, ce montant est supérieur à $2\,571\,$ € pour plus de la moitié des boursiers. Enfin, $32\,$ % des boursiers sont à l'échelon 0 et bénéficient d'une aide de $1\,032\,$ €.

Effectifs de boursiers sur critères sociaux

	Montant annuel en euros *	Effectifs	%	% de femmes
Echelon 0	1 032	238 162	31,8	56,8
Echelon 1	1 707	105 137	14,0	57,6
Echelon 2	2 571	55 004	7,3	58,1
Echelon 3	3 292	<i>55 578</i>	7,4	58,8
Echelon 4	4 015	53 554	7,1	58,7
Echelon 5	4 610	97 850	13,1	59,3
Echelon 6	4 889	88 185	11,8	59,8
Echelon 7	<i>5 679</i>	56 092	7,5	61,0
Total		749 562	100	58,3
Aide au mérite	900	45 353	6.1	64,1

^{*} Les montants des BCS ne prennent pas en compte le supplément de 150 euros versé aux boursiers en décembre 2020 en raison de la crise sanitaire. Source : MESRI-SIES / Système d'information AGLAE, extraction 15/03/2021

Pour les bacheliers bénéficiant d'une BCS et ayant eu une mention « Très bien », une aide au mérite vient compléter la BCS durant trois ans. En 2020, cette aide était de 900 €.

38,4 % de boursiers, en hausse de 1,6 point

Le nombre de boursiers a augmenté de plus de 4,4 % en un an, une hausse deux fois plus importante que celle des inscriptions à la rentrée 2020². Cette augmentation atteint 6,9 % au sein des échelons 5, 6 et 7 qui concernent les étudiants ayant les ressources les plus faibles. La part des étudiants boursiers dans les formations ouvrant droit à une bourse du M.E.S.R.I. est de 38,4 % en 2020-2021. En baisse depuis 4 ans, ce taux augmente fortement cette année (+1,6 point), dépassant la part de boursiers observée à la rentrée 2015 (37,9 %).

Des disparités par académie et par genre persistent. La part de boursiers est très élevée en Outre-mer (de 46 à 63 %). Par contraste, environ un tiers des étudiants des académies de Strasbourg et Lyon sont boursiers, et seulement d'un peu plus d'un quart dans les académies de Paris et Versailles. La part de boursiers dans une académie dépend non seulement du niveau de vie des familles mais aussi de l'offre de formation.

Parmi l'ensemble des étudiantes, quatre sur dix sont boursières. C'est le cas d'un étudiant sur trois. Cet écart s'explique par une plus forte propension des femmes à poursuivre des études dans les milieux les plus modestes. Elles sont d'ailleurs plus nombreuses parmi les échelons les plus élevés où elles représentent 60 % des boursiers contre 57 % à l'échelon 0. Des disparités se retrouvent aussi selon les formations : on observe davantage de boursières que de boursiers en STS (+5 points) et en IUT (+4 points); l'écart est moindre en CPGE, dans les écoles d'ingénieur ou de commerce qui accueillent moins d'étudiants boursiers.

¹ Les étudiants peuvent bénéficier d'autres aides, non prises en compte ici : aides spécifiques ponctuelles du MESRI, bourses d'établissement et des autres ministères. Les aides spécifiques ponctuelles (ASP), ouvertes aux étudiants boursiers ou non, varient fortement selon la conjoncture. En lien avec la crise sanitaire, de septembre 2020 à avril 2021, le nombre de bénéficiaires par mois était, en moyenne, de 43 %

plus élevé que l'année précédente. Le montant des aides allouées a progressé de 57 % sur la même période.

² Entre les rentrées 2019 et 2020, le nombre des inscriptions dans l'ensemble de l'enseignement supérieur a progressé de 2,1 % (formations non éligibles aux BCS du MESRI comprises)

Plus de la moitié des étudiants en STS sont boursiers

Selon la filière et le type d'établissement, la proportion de boursiers sur critères sociaux est très variable. Plus de la moitié des étudiants dans les sections de technicien supérieur et assimilés (STS) sont boursiers (55 %) et moins de trois sur dix en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE). La part des boursiers des formations d'ingénieurs diffère selon qu'elles soient universitaires (34 %) ou non (23 %). Les écoles de commerce sont les formations accueillant le moins d'étudiants boursiers (12 %).

Boursiers sur critères sociaux selon la formation suivie

204:5:0:554: 0:100:05			
	% de boursiers	Effectifs	% de boursières parmi les étudiantes
Université	41,0	532 594	43,1
dont : Préparation DUT	45,2	49 579	49,0
Filières ingénieurs	34,0	<i>8 373</i>	32,4
Univ. hors DUT et Ingé.	40,8	474 642	42,8
CPGE	27,3	22 435	27,8
dont : secteur public	29,1	20 114	29,5
secteur privé	17,9	2 321	17,5
STS et assimilées	54,9	119 934	60,1
dont : secteur public	58,1	94 796	64,0
secteur privé	45,5	25 138	49,8
Form. d'ingénieurs hors univ.	22,8	20 231	23,2
Écoles de commerce	12,4	17 476	13,2
Grands étab. de type univ.	23,3	6 263	25,7
Étab. d'enseignement univ. privés	27,4	8 918	28,7
Autres écoles	27,1	17 565	33,2
Scolarité à l'étranger (1)	-	4 146	-
Total bourses	38,4	749 562	41,0
dont : secteur public	41,2	675 340	43,5
secteur privé	22,4	70 076	25,4

(1): Il s'agit d'étudiants qui perçoivent une BCS en étant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur étranger

Source: MESRI-SIES / Système d'information AGLAE, extraction 15/03/2021

Pour l'ensemble de l'université, la proportion de boursiers du M.E.S.R.I. est de 41 %. La part de boursiers avant les ressources les plus faibles (échelons 5, 6 ou 7) y est de 13 % contre 21 % en STS.

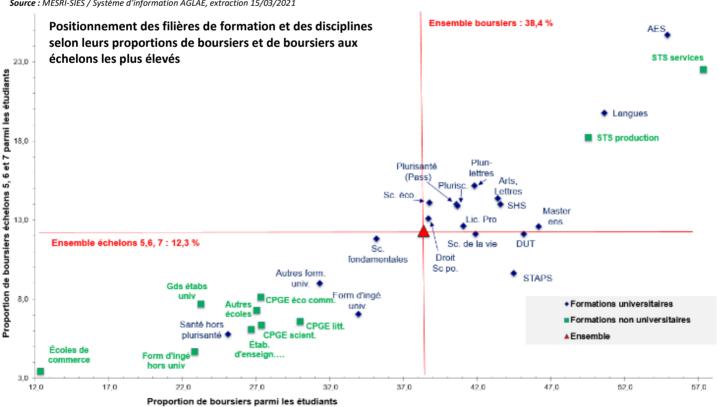
Au sein des universités (hors DUT et filières ingénieurs), les proportions de boursiers diffèrent selon les disciplines universitaires. Les boursiers sont surreprésentés en administration économique et sociale (AES, 55 %) et en langues (51 %). À l'opposé, la proportion de boursiers dans les disciplines de santé (médecine, odontologie et pharmacie), formations qui durent entre 6 et 12 ans, n'est que de 25 %. La part de boursiers en DUT est de 45 %.

Plus de 315 000 étudiants boursiers bénéficiaires des repas à 1 euro

Pour faire face à la crise sanitaire des mesures supplémentaires ont spécifiquement visées les boursiers sur critères sociaux de l'enseignement supérieur. Les montants des bourses ont été revalorisés à la rentrée 2020 et une aide exceptionnelle de 150 euros a été versée à l'ensemble des boursiers en décembre 2020. Dès la rentrée, les boursiers ont aussi pu bénéficier de deux repas par jour à 1 euro dans les restaurants universitaires. En janvier 2021, cette aide a été élargie à l'ensemble des étudiants. Malgré les confinements et les cours en distanciel, plus de 315 000 étudiants boursiers ont pu en bénéficier entre septembre 2020 et juin 2021, soit plus de quatre boursiers sur dix.

Le ticket repas à 1 euro a été pérennisé comme un droit connexe aux BCS en juillet 2021.

HERY PAPAGIORGIOU MESRI



Lecture: 54.9 % des étudiants en AES ont une BCS dont 24.7 % aux échelons 5. 6 et 7 Source: MESRI-SIES / Système d'information AGLAE, extraction 15/03/2021